

ORIENTATIONS GENERALES

Engagement 1 : Objet des Orientations Générales

Le présent document a pour objet de fixer les orientations générales du Programme National de Volontariat, en vue d'encourager l'engagement civique des jeunes âgés de 18 à 22 ans et de favoriser leur participation active à des activités communautaires et de service public, dans le respect des principes et des valeurs du programme.

Engagement 2 : Public Cible

Le Programme National de Volontariat s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 à 22 ans, sans considération de leur statut social, économique ou géographique. Les jeunes en milieu rural, périurbain, les jeunes filles, les Neets et les jeunes en situation de handicap sont fortement encouragés à participer au programme.

Engagement 3 : Inscription et Sélection

Les inscriptions se font sur le principe du premier arrivé, premier servi, via une plateforme digitale dédiée au programme. La sélection des bénéficiaires se fera en prenant en compte le quota de chaque région, les lieux de résidence des jeunes volontaires ainsi que les critères d'équité, d'inclusion et d'égalité. Les équipements de proximité du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - Département de la Jeunesse et ses partenaires seront mobilisés pour promouvoir le programme dans les territoires et accompagner les jeunes.

Engagement 4 : Déploiement Territorial

Le programme est basé sur les principes de territorialisation, d'équité des chances et de sensibilité au genre, avec un déploiement territorial visant à toucher un large public et à répondre aux besoins des jeunes et des territoires. L'objectif est de recruter 5.161 volontaires de manière équitable dans les 12 régions du Royaume, en tenant compte du nombre de jeunes recensés dans chacune d'entre elles.

Engagement 5 : Objectifs du Programme

Le programme « Motatawi3 » a pour objectif principal de renforcer la participation citoyenne des jeunes, de stimuler leur esprit critique et de renforcer leur sentiment d'appartenance à la nation. Il vise également à développer les connaissances, l'autonomie, la socialisation et l'engagement des jeunes. Cette expérience pilote a pour but d'offrir aux jeunes des opportunités de développement personnel, de contribution sociale et une première expérience dans la vie active. Pour renforcer le sentiment d'appartenance à la nation chez les jeunes, le programme comprend une sensibilisation à l'histoire, la culture et les valeurs du Maroc, ainsi qu'un engagement dans des activités communautaires.

Engagement 6 : Composantes du Programme

Le programme comprend deux composantes : le projet Éveil Civique et Citoyen et le projet Pratique Citoyenne, qui sont conçus de manière inclusive en étroite collaboration avec des partenaires publics spécialisés, et s'étale sur 21 jours. Le but est d'adapter le Programme National de Volontariat aux besoins de la population cible en faisant appel aux contributions des partenaires spécialisés.

Engagement 7 : Valeurs du Programme

La solidarité, la coopération, la justice sociale, l'égalité, la liberté et la responsabilité sont au cœur du Programme National de Volontariat « Motatawi3 » afin de garantir le succès et l'impact du programme sur les jeunes volontaires.

La solidarité et la coopération encouragent les participants à travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs, tandis que la transparence, l'égalité, la liberté et l'équité garantissent que tous les jeunes bénéficiaires du programme seront traités de manière égale et juste, indépendamment de leurs différences. En outre, l'attachement à la Nation est une valeur fondamentale de ce programme d'éducation populaire, tandis que le sens des responsabilités encourage les jeunes participants à assumer leur rôle et leur responsabilité dans la création d'un environnement éducatif positif et dans la mise en place d'actions collectives visant à améliorer la société.

Engagement 8 : Missions de Volontariat

Les missions de volontariat civique proposées par le Programme National de Volontariat « Motatawi3 » sont en accord avec les valeurs et les missions du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - Département de la Jeunesse ainsi que de ses partenaires, et répondent à des besoins sociaux spécifiques. Les missions ont une durée déterminée de quatorze jours (14).

Engagement 9 : Apprentissage et Accompagnement

Les volontaires sélectionnés pour une mission de volontariat civique bénéficient d'une série d'interventions dans le cadre de rencontres citoyennes et de soirées de partage citoyen préalable avant le début de leur mission ainsi que d'un accompagnement tout au long de leur engagement. Ils sont encadrés par un accompagnateur qui est leur interlocuteur privilégié, et qui relève du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - Département de la Jeunesse durant le déroulement du projet éveil civique et citoyen. Lors et d'un mentor lors du projet pratique citoyenne, les volontaires sont sous la responsabilité d'un mentor.

Engagement 10 : Durée et Horaires

La durée hebdomadaire d'engagement des volontaires est de 6 heures pendant les 7 jours du projet «Éveil Civique et Citoyen», et de 6 heures pendant les 14 jours du projet «Pratique Citoyenne». Les horaires d'engagement sont affichés sur la plateforme digitale du programme.

Engagement 11 : Droits et Devoirs des Volontaires

Les volontaires ont le droit de participer au programme, d'avoir accès à des rencontres citoyennes, un accompagnement de proximité, ainsi qu'à une reconnaissance de leur engagement. En contrepartie, ils s'engagent à respecter les règles de fonctionnement du Programme National de Volontariat, à respecter les horaires d'engagement, les personnes avec lesquelles ils-elles travaillent, ainsi que la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès dans le cadre de leurs missions de volontariat.

Engagement 12 : Résiliation de l'Engagement

En cas de non-respect des règles de fonctionnement du Programme National de Volontariat, de non-respect des horaires d'engagement, de non-respect des personnes avec lesquelles le volontaire travaille, ou de non-respect de la confidentialité des informations auxquelles le volontaire a accès, le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication – Département de la Jeunesse se réserve le droit de mettre fin à l'engagement du volontaire.

Engagement 13 : Droit à l'image

Les bénéficiaires du Programme National de Volontariat accordent au programme les droits liés à leur image pour les besoins de la promotion du programme, notamment pour des communications internes et externes, des publications ou encore des reportages photographiques ou audiovisuels. Ces droits sont valables pour une durée de 10 ans à compter de la fin de l'engagement des jeunes volontaires. Les jeunes volontaires peuvent refuser cette autorisation en le notifiant par écrit au Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication – Département de la Jeunesse, notamment au niveau de la charte morale du Programme National de Volontariat.

Engagement 14 : Dispositions finales

Le présent document peut être modifié à tout moment par le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication – Département de la Jeunesse. Toutefois, toute modification devra être portée à la connaissance des volontaires et notifiée sur la plateforme digitale du Programme National de Volontariat au moins cinq (5) jours avant sa mise en application.